

de connaissance et qu'il est simplement un objet de croyance ou de loi. Et voilà pourquoi la religion qui s'adresse à la foi peut légitimement enseigner des vérités de l'ordre surnaturel.

Du reste, je ne voudrais pas que l'on se méprît à ce propos sur ma pensée. Ce qui est de foi demeurant en dehors d'un examen purement logique, il va sans dire que la doctrine de cet écrit ne peut avoir aucune espèce d'application aux faits surnaturels qui dominent le christianisme. On comprend toute la différence de ces deux points de vue : autre chose serait la toute-puissance de Dieu qui, pour fonder la religion destinée à prévaloir contre les portes de la mort, aurait incontestablement pu et pourrait toujours suspendre ou intervertir le cours des lois de la nature ; autre chose seraient les pouvoirs propres par lesquels l'homme prétendrait pouvoir se porter clans la région du surnaturel. C'est uniquement de ce dernier sujet que je m'occupe, en laissant le premier dans l'enceinte de l'inviolabilité religieuse.

Mais, quelque décisive envers l'orthodoxie que fût l'observation que je viens de présenter, je craindrais qu'elle ne pût encore satisfaire complètement de vénérables convictions. La nature humaine, ce n'est pas moi qui l'en accuserai, à ses insatiables. Il en est qui ne se contentent pas de croire au surnaturel et qui aspirent à s'en procurer la connaissance pratique, la possession immédiate, la jouissance, non plus par les procédés misérables dont le charlatanisme ou la fausse science disposent, mais par les privilèges admirablement accordés à la vertu, à la foi, à la sainteté. Ces courageux de l'âme ont pour eux des théologiens qui leur affirment qu'ils peuvent franchir le gué, forcer le passage, devenir les transfuges héroïques de la nature, faire dès cette vie l'expérience directe du surnaturel au moyen de la vision de Dieu. En un mot, l'entrée du surnaturel serait ici-bas ouverte aux